

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Note aux rédactions

Note aux rédactions

www.economie.gouv.fr

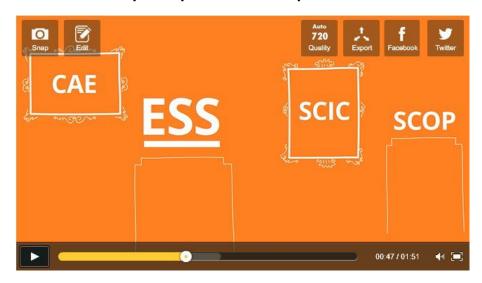
<u>@CaroleDelga</u>
Paris, le 5 décembre 2014
N° 244

Découvrez comment la #loiESS provoque un choc coopératif

Lancé à l'occasion du mois de l'ESS, le site <u>www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr</u> vous présente le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire

Pour la première fois, la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 donne une définition de ce mode d'entreprendre spécifique en lui attribuant les moyens de se développer. A l'occasion du mois de l'ESS, des films d'animation ont été réalisés pour présenter de manière ludique et pédagogique les enjeux de cette loi.

Cette semaine, découvrez comment la #loiESS provoque un choc coopératif :



La loi ESS provoque un choc coopératif, notamment :

- en remettant les principes coopératifs au cœur de la gouvernance coopératif,
- en autorisant de créer un groupe de Sociétés coopératives et participatives (SCOP) pour améliorer la compétitivité du modèle,
- en développant de l'emploi privé au service de l'intérêt général avec les Société coopératives d'Intérêt collectif (SCIC),
- en développant des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) pour multiplier les salariésentrepreneurs.



Retrouver l'ensemble des films d'animation et plus d'informations sur <u>l'espace web dédié</u>. Prochain et dernier film : Renforcer les politiques de développement local durable.

Ces films ont été réalisés par l'agence de communication digitale <u>Possum Interactive</u> dont le cœur de métier est la réalisation de films d'animation à vocation pédagogique. Créée en 2011 sous statut SCOP (Société Coopérative et Participative), elle est fondée sur le principe coopératif, qui est développé à travers la loi ESS, car il favorise la stabilité et le développement à long terme ainsi qu'un fonctionnement prenant en compte au plus juste les contributions de chacun au projet.

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA -</u> Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>